



Appendice 4

**Demande de propositions pour le Projet de  
prolongement de la Ligne Trillium : conception-  
construction-financement-entretien  
(DP n° 09717-94065-P01)**

**Confidentiel**

**Rapport d'attestation intérimaire n° 2 du  
commissaire à l'équité**

**Le 10 janvier 2019**

Soumis par :



## 1. Attestation intérimaire du commissaire à l'équité

P3 Advisors a été engagée en tant que commissaire à l'équité pour surveiller la procédure de communication, d'évaluation et de prise de décision associée au processus d'approvisionnement pour la demande de propositions pour le Projet de prolongement de la Ligne Trillium : conception-construction-financement-entretien (DP n° 09717-94065-P01) lancée par le Bureau de l'Étape 2 du train léger de la Ville d'Ottawa (la Ville). Notre rôle consiste à assurer la transparence, l'équité et la cohérence du processus d'approvisionnement.

P3 Advisors présente ici à la Ville son rapport d'attestation d'équité de l'approvisionnement post-consensus à l'issue de cette étape dans le processus d'approvisionnement. Le rapport décrit la façon dont le processus d'approvisionnement s'est conformé aux exigences. Le tableau ci-dessous est conforme à la DP et aux lignes directrices en matière d'évaluation de la Ville présentées lors des séances de formation des évaluateurs. Il résume le rôle de P3 Advisors et ses conclusions, comme suit :

Voici les tâches effectuées par P3 Advisors et ses conclusions :

N°	Tâche	Équitable (Oui / Non)
<b>Généralités</b>		
1.	Confirmer que les participants au projet, y compris les évaluateurs, n'ont pas de conflits d'intérêts et qu'ils respectent les exigences de confidentialité liées au processus d'approvisionnement	Oui
2.	Examiner les situations de conflit d'intérêts (réel, perçu ou potentiel), du point de vue de l'équité, afin de prendre une décision	Oui
3.	S'assurer que les documents sont conservés en toute sécurité et que le processus de gestion des dossiers est respecté et que les évaluateurs sont conscients du protocole de sécurité et de confidentialité des documents et le respectent, le cas échéant	Oui
<b>Demande de propositions</b>		
4.	Examiner la version provisoire de la DP afin de relever les incohérences ou le manque de clarté potentiels dans la DP et fournir des commentaires à la Ville	Oui
5.	Veiller à ce que les réunions sur le projet (obligatoires ou non) soient clairement identifiées dans la DP et confirmer qu'il n'y a pas de réunions concernant l'approvisionnement dont les promoteurs n'ont pas été informés	Oui
6.	S'assurer que : <ul style="list-style-type: none"> <li>le moment choisi et la méthode de clôture sont clairement identifiés dans la DP</li> <li>les exigences obligatoires sont respectées pour les propositions qui ont été évaluées en conformité avec les politiques de la Ville</li> </ul>	Oui Oui
7.	Participer à toutes les réunions avec les promoteurs et surveiller ces réunions	Oui
8.	Veiller à ce que les réponses soient mises à la disposition de tous les promoteurs pour toutes les questions soumises	Oui
9.	Examiner les questions du promoteur et les réponses de la Ville	Oui
10.	Examiner et approuver les modifications et les addendas	Oui
11.	S'assurer que les critères et le processus d'évaluation sont inclus dans la DP	Oui
12.	Examiner l'évaluation, les procédures de notation et les documents connexes (Orientation de l'évaluation) en ce qui a trait à la clarté et à l'uniformité	Oui
13.	Confirmer les engagements de confidentialité pris par tous les évaluateurs	Oui
14.	Participer aux réunions internes concernant le processus d'évaluation	Oui
15.	Veiller à ce que la composition du comité d'évaluation respecte le processus d'évaluation	Oui
16.	Examiner les demandes de précisions pour s'assurer qu'elles sont compatibles avec les documents d'approvisionnement	Oui
17.	Assister aux séances de consensus sur l'évaluation technique et financière et les surveiller (Évaluation au regard des exigences cotées)	Oui

N°	Tâche	Équitable (Oui / Non)
18.	Veiller à ce que les critères d'évaluation soient appliqués de manière uniforme et équitable	Oui
19.	Examiner les résultats de l'évaluation en fonction des critères d'évaluation	Oui
20.	Confirmer que les résultats de l'évaluation sont conformes à nos observations	Oui
21.	Participer aux réunions de la haute direction, des comités et du Conseil au cours desquelles les résultats du projet sont discutés ou communiqués	Oui
22.	Participer aux négociations (sur demande) afin de s'assurer qu'elles sont conformes au processus prescrit	Oui
23.	Assister à des séances de compte rendu concernant la DP, au besoin	Date à déterminer
24.	Fournir un rapport de clôture du processus de DP portant sur l'équité et la transparence du processus	Oui

\*Ce rapport a été fourni, sur demande, à l'avance de l'attribution du contrat et des séances de compte rendu. Une attestation d'équité finale sera présentée à la Ville après l'attribution du contrat.

## 2. Observations et résultats

L'équipe d'évaluation de la Ville et ses conseillers ont préparé une documentation exhaustive sur la DP pour le Projet de prolongement de la Ligne Trillium (DP n° 09717-94065-P01). Ils ont répondu positivement à toutes les questions et à tous les commentaires concernant l'équité et ils ont rapidement traité les questions au cours de l'approvisionnement.

Le processus d'approvisionnement est clairement établi dans la demande de propositions. Le processus et les critères d'évaluation décrits dans la DP ont été appliqués de façon uniforme et équitable. Dans les discussions finales sur l'évaluation, les évaluateurs ont démontré qu'ils s'étaient acquittés de leurs responsabilités avec diligence, ils ont été en mesure de justifier leurs évaluations individuelles et ils ne semblaient pas avoir de parti pris pour ou contre un quelconque promoteur. L'équipe d'évaluation a atteint un consensus sur les notations pour tous les critères, pour toutes les propositions.

Il n'y avait pas de question non résolue à l'étape de la DP de l'approvisionnement au moment de la rédaction de ce rapport.

## 3. Conclusion

À titre de principal commissaire à l'équité pour la DP de la Ville d'Ottawa pour le Projet de prolongement de la Ligne Trillium (DP n° 09717-94065-P01), dans l'ensemble, et dans la mesure où nous avons participé au processus de DP, nous certifions qu'à notre avis, jusqu'au moment où ce rapport a été remis, le processus a été entrepris d'une manière équitable et transparente.



Oliver Grant, commissaire à l'équité  
**P3 Advisors**

c. c.  
Louise Panneton, cadre responsable  
**P3 Advisors**